

L'élection prévoit le système des plus forts restes, qui favorise les petits partis. Le décret interdit également à toute personne ayant eu des responsabilités dans le gouvernement ou sous le Rassemblement démocratique constitutionnel (RDC), parti de l'ex-dirigeant Zine El Abidine Ben Ali. La parité hommes/ femmes dans ce scrutin a été saluée par les membres de la haute commission, y compris par le mouvement islamiste Ennahdha. La haute commission a approuvé le 7 avril la création d'une commission électorale indépendante de 12 membres. Cette commission doit être validée par le gouvernement.